

Occupation du sol

Cette fiche présente une vue très synthétique de la consommation d'espace entre 1990 et 1999. C'est une vue partielle, centrée sur le territoire français car, du côté suisse, on ne dispose pas actuellement de données équivalentes.

Elle retrace le déploiement de la population à travers le territoire, mais n'aborde pas l'occupation du sol en termes d'activités. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de source statistique finement référencée mobilisable à faible coût. Potentiellement, différentes sources d'informations peuvent être exploitées (photos satellite, photos aériennes, permis de construire), mais toutes requièrent un travail préalable lourd et coûteux. Des travaux sont menés au niveau local pour exploiter des orthophotographies et établir une base de données cartographique sur l'occupation du sol. Une réflexion transfrontalière est également en cours dans le cadre du Système d'information du territoire lémanique (SITL), pour constituer une base de données homogène pour différents territoires français et suisses. Un lien sera établi dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier avec les projets en cours dans les directions départementales de l'équipement sur ce sujet.

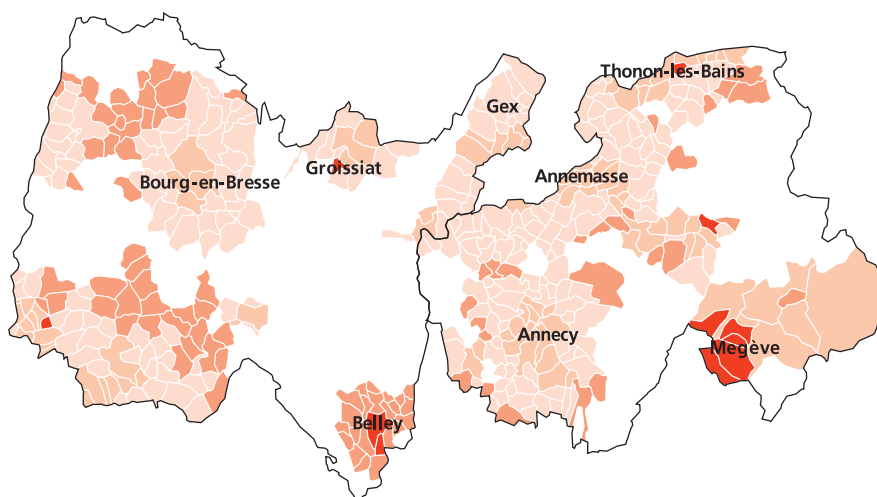
Genève-Annemasse : une aire urbaine dont la croissance a été limitée entre 1990 et 1999

Communes appartenant en 1990 à :

-  une unité urbaine
-  une couronne périurbaine

Communes ayant été intégrées en 1999 à :

-  une unité urbaine
-  une couronne périurbaine



Ain - Haute-Savoie

On dispose, du côté français, de deux notions pour rendre compte de l'emprise spatiale des villes : les unités urbaines, définies comme des espaces densément bâtis qui délimitent le contour de l'agglomération, et les aires urbaines, qui mesurent, elles, l'influence des villes à travers les déplacements domicile-travail.

L'espace bâti se densifie fortement autour de Sallanches

La superficie des unités urbaines, c'est-à-dire des espaces densément bâtis, augmente de 11 % dans l'Ain et la Haute-Savoie par rapport à 1990. En 1999, elles englobent 102 communes, soit 8 de plus. L'expansion moyenne au niveau départemental a été plus forte en Haute-Savoie (+ 14 %) que dans l'Ain (+ 3 %). L'expansion des surfaces densément bâties est très forte autour de Sallanches (+ 53 %), beaucoup plus modérée autour d'Oyonnax (+ 9 %) et de Cluses (+ 8 %), qui se situent dans la moyenne nationale. Le périmètre des autres unités urbaines du département (Genève-Annemasse, Annecy, Bourg-en-Bresse, Thonon-les-Bains) reste stable.

L'emprise spatiale des villes et de leur périphérie

A titre de comparaison, l'augmentation moyenne de la superficie des unités urbaines de la région Rhône-Alpes se situe à 21 %, contre 10 % pour l'ensemble de la France. L'unité urbaine de Lyon gagne, quant à elle, 17 %.

Les aires urbaines mesurent l'influence des villes à travers les déplacements domicile-travail. Elles sont constituées, outre d'une unité urbaine densément bâtie, d'une couronne périurbaine qui rassemble les communes envoyant plus de 40 % de leurs actifs travailler dans l'unité urbaine considérée.

Variation de la population et du nombre de communes dans les unités urbaines et couronnes périurbaines, 1990 - 1999

	Unités urbaines			Couronnes périurbaines						
	1990	1999	Var. en %	1990	1999	1990	1999	Var. en %	1990	1999
Lyon (*)	43 226	49 089	+ 14	14	15	46 944	56 465	+ 20	28	50
Genève-Annemasse (3)	98 758	106 673	+ 8	21	21	90 590	105 575	+ 16	81	90
Annecy	126 729	136 815	+ 8	15	15	42 730	52 859	+ 24	43	51
Bourg-en-Bresse	55 784	57 198	+ 2	5	5	39 806	43 818	+ 10	35	49
Mâcon (*)	1 710	1 655	- 3	1	1	21 561	23 582	+ 9	16	23
Thonon-les-Bains	55 103	58 834	+ 7	12	12	9 757	11 320	+ 16	12	15
Villefranche-sur-Saône	7 026	8 003	+ 14	3	3	1 545	1 684	+ 9	3	1
Cluses (et Bonneville)	5 1 084	56 906	+ 11	8	9	3 277	4 203	+ 28	5	7
Oyonnax (*)	31 082	32 007	+ 3	3	4	5 374	6 384	+ 19	9	8
Sallanches (4)	37 673	40 949	+ 9	4	9
Belley	8 445	8 735	+ 3	...	2	5 802	6 428	+ 11	...	22
Rumilly	11 379	12 778	+ 12	2	2	1 804	2 242	+ 24	3	4
Ambérieu-en-Bugey	12 235	13 380	+ 9	2	2	3	...
Chamonix-Mont-Blanc	11 648	12 536	+ 8	2	2	619	813	+ 32	3	1
Lyon	1 295 385	1 348 832	+ 4	84	102	255 748	299 384	+ 17	155	194
Rhône-Alpes	3 505 465	3 616 320	+ 3	365	427	750 107	865 958	+ 15	641	814
Métropole (France)	34 807 338	35 708 162	+ 3	2 812	3 119	8 572 553	9 344 739	+ 9	7 894	10 808
Ain	184 289	195 767	+ 6	36	38	112 357	169 661	+ 51	113	171
Haute-Savoie	360 034	399 791	+ 11	58	64	106 817	145 717	+ 36	128	150

(*) Partie des aires urbaines appartenant aux départements de l'Ain ou de la Haute-Savoie.

(1) Définition de l'aire urbaine en 1999 pour les données 1990 et 1999.

(2) Définition de l'aire urbaine en 1990 pour les données 1990 et aire urbaine 1999 pour les données 1999.

(3) Partie française.

(4) Aire urbaine se réduisant au pôle urbain.

L'extension spatiale des couronnes périurbaines de Cluses (+ 49 %), Thonon-les-Bains (+ 50 %) et Mâcon (+ 49 %) se situe au-dessus de la moyenne régionale. Celle d'Annecy (+ 33 %), de Bourg-en-Bresse (+ 38 %), de Rumilly (+ 32 %) un peu au-dessous. L'extension de la partie française de l'aire urbaine de Genève-Annemasse est beaucoup plus modeste, avec 9 % d'augmentation de la superficie. Quant à Oyonnax, l'influence spatiale de l'attraction des emplois diminue de 5 %. A titre de comparaison, l'ensemble de la couronne périurbaine de Lyon augmente de 37 %.

Dans les délimitations de 1999, la densité de population, soit le nombre d'habitants au km², s'est accrue dans les aires urbaines des deux départements, conformément au mouvement général observé en région Rhône-Alpes et au niveau national.

La progression de la densification (augmentation de la densité de population au km²) dans les pôles urbains des deux départements est globalement plus forte que celle observée en moyenne dans la région Rhône-Alpes (+ 3,2 %) et au niveau national (+ 2,6 %). Si les aires de Bourg-en-Bresse (+ 2,5 %) Oyonnax (+ 3 %) et Belley (+ 3,4 %) enregistrent une densification voisine de la moyenne régionale, les pôles de Genève-Annemasse (+ 8 %), Annecy (+ 8 %), Thonon (+ 7 %), Cluses (+ 11 %), Rumilly (+ 12 %) et Ambérieu-en-Bugey (+ 9 %), qui étaient déjà les plus denses dans les deux départements en 1990, connaissent des évolutions plus importantes.

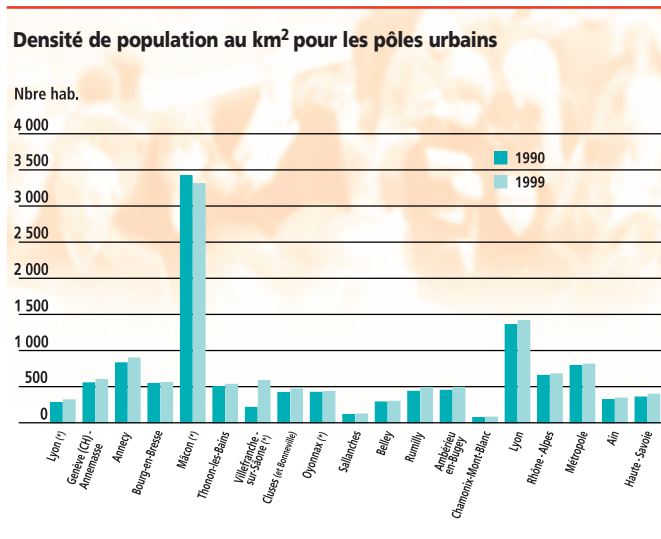
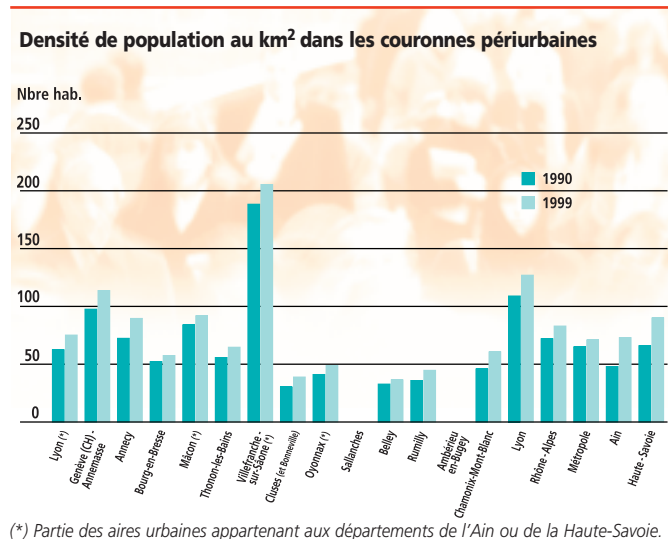
Le phénomène de densification de population dans les deux départements, comme au niveau de la région, est plus prononcé dans les couronnes périurbaines, qui offrent une plus faible densité de population initiale (pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes : en moyenne, 656 habitants au km² pour les pôles, contre 72 pour les couronnes). Cette densification est plus forte en moyenne pour les deux départements qu'au niveau de la région Rhône-Alpes. On observe des disparités dans les dynamiques : la densification de Chamonix (+ 32 %), de Cluses (+ 28 %), d'Annecy (+ 24 %) et de Rumilly (+ 24 %) est supérieure à l'évolution régionale moyenne (+ 15 %) ; celle de la partie française de l'aire de Genève-Annemasse (+ 6 %) et celle de l'aire de Thonon-les-Bains (+ 6 %) en sont proches. Enfin, la densification des autres pôles urbains de Belley (+ 1 %), de Villefranche-sur-Saône (+ 9 %) et de Bourg-en-Bresse (+10 %) est moindre.

Il est à noter que le nombre d'habitants au km² de l'aire de Genève-Annemasse était déjà en 1990 et reste encore en 1999 parmi les plus élevés : 98 habitants au km², contre 72 pour Rhône-Alpes, en 1990; 114 habitants au km², contre 83 pour la région, en 1999.

Genève-Annemasse: une aire urbaine dont la croissance a été limitée entre 1990 et 1999

Une forte densification des unités urbaines et des couronnes périurbaines, y compris Genève-Annemasse et Annecy, déjà très denses

Une progression plus forte du nombre d'habitants au km² dans les couronnes périurbaines



Questionnement

Accord sur la libre circulation des personnes

Il pourrait entraîner des évolutions nouvelles et une répartition régionale différente de la population (voir notamment Fiche Démographie et mouvements de la population). Il peut également représenter un nouveau potentiel d'emplois, en particulier sur le marché du travail suisse (Fiche: Marché du travail).

De nouveaux résidents, de nouveaux emplois, cela signifie une utilisation accrue du sol, une consommation supplémentaire de l'espace à disposition.

Parmi les conséquences envisageables, on peut relever :

- le développement de l'urbanisation, de la rurbanisation en particulier,
- l'extension du processus d'agglomération,
- une densification du sol,
- une moindre disponibilité de terrains pour les équipements publics et la construction de logements sociaux,
- des atteintes paysagères.

Légendes des signes :

... données inconnues

Définitions

L'analyse est centrée sur l'urbanisation dans les deux départements français. Lorsque les résultats du recensement suisse de la population 2000, seront à disposition, elle sera complétée.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat. Une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants ; dans cette zone bâtie, les constructions se trouvent à moins de 200 mètres les unes des autres.

La notion d'**aire urbaine** repose sur les déplacements domicile-travail des actifs. Elle permet de déterminer la zone d'influence socio-économique des villes. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par :

- un **pôle urbain**, qui est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain ;
- une **couronne périurbaine**, composée des communes rurales ou des unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Il peut arriver qu'une aire urbaine se réduise à son seul pôle urbain. Dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, c'est le cas de Sallanches et d'Ambérieu-en-Bugey.